

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DRH 78 Autorisation de signature d'une convention entre la ville de Paris et le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles pour l'organisation d'épreuves écrites de concours pour l'année 2022.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles pour l'organisation d'épreuves écrites de concours pour l'année 2022 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne de la région d'Ile de France la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO